



Femme de ménage et métier en tension.

Par Loran 60270

Bonjour,
J'aimerais savoir si je peux recruter une femme de ménage étrangère au titre des métiers à tension. Si oui comment faire pour faciliter les choses?
Cordialement,
Loran

Par kang74

Bonjour

Je vous conseille de contacter l'inspection du travail de votre département, qui valide, ou pas, les autorisations de travail selon les métiers en tension prévus dans votre région mais allié à d'autres conditions liées au titre de séjour, à vous, et surtout au fait que l'annonce a été publiée à France Travail sans résultats .

Vous ne pouvez pas faire commencer la personne AVANT d'avoir eu l'autorisation de travail : ce serait du travail dissimulé dont les conséquences ne sont pas anodines (comptez sur la personne embauchée pour faire valoir ses droits le cas échéant) : cela peut être très long et se solder sur un refus
[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2728>]<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2728>]

Par Isadore

Bonjour,

Je précise qu'en cas d'emploi d'un salarié en situation irrégulière, seul l'employeur est fautif.

L'employeur se retrouve soit dans l'obligation de déclarer qu'il a embauché une personne en situation irrégulière, soit de le faire travailler au noir.

Dans les deux cas c'est un délit.

Le salarié a, lui, dans les deux cas tous les droits d'un salarié. S'il travaille de manière non déclarée il est par ailleurs considéré comme la victime du délit.

Quant à faire venir une personne de l'étranger, c'est envisageable si vous êtes chef d'entreprise et recherchez un salarié à temps plein. En revanche personne n'obtiendra un visa de travail avec un contrat en CESU de trois heures par semaine.